

Annexe du 19 juin au protocole relatif à l'accueil des élèves de l'école Sainte Thérèse d'Esvres/ Indre

A DESTINATION DES FAMILLES

Madame, Monsieur, chers parents,

Suite à la parution du nouveau protocole sanitaire disponible à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-les-274253>, voici les modifications concernant l'accueil des enfants dans l'école.

1/ Les nouvelles règles de distanciation physique :

La règle de 4m² par élève ne s'applique plus.

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe, aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre des élèves de groupes différents.

A l'école élémentaire, le principe est la distanciation d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Pas de distanciation physique dans les espaces extérieurs pour les élèves d'une même classe, y compris pour les activités sportives. La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

2/ Avant l'entrée à l'école

Les familles doivent vérifier que leurs enfants ne présentent pas de symptômes et que leur température est inférieure à 38°.

Les parents veillent à informer leurs enfants concernant les gestes barrières et à leurs fournir des mouchoirs en papier jetables.

Il est demandé aux familles d'éviter les rassemblements aux horaires d'entrée et de sortie de l'école et de bien respecter les horaires communiqués.

3/ Un accueil et une sortie échelonnés

Cet accueil des enfants est toujours de rigueur.

Voici les horaires en fonction des classes des enfants :

JOURS D'ECOLE	LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	
GARDERIE DU MATIN	7h30-8h20	COUR PRINCIPALE (sauf si mauvais temps, salle de motricité)
CM1-CM2-CE1	8h20-8h30	PORTAIL PRINCIPAL
CP- CE2	8h20-8h30	SALLE DE MOTRICITE
PS/MS et MS/GS	8h30-8h40	PORTAIL PRINCIPAL

TOUTE L'ECOLE	11h15-13h	PAUSE RESTAURATION cf paragraphe 10 Ouverture du portail à 12h50 pour les externes.
PS/MS et MS/GS	16h10-16h20	SORTIE PAR LE PORTAIL DE LA COUR PRINCIPALE
CM1-CM2-CE1	16h20-16h30	SORTIE PAR LE PORTAIL DE LA COUR PRINCIPALE
CP CE2	16h20-16h30	SORTIE PAR LA SALLE DE MOTRICITE
GARDERIE DU SOIR	16h30-18h	COUR PRINCIPALE (sauf si mauvais temps, salle de motricité)

4/ Mesures d'hygiène

Le lavage des mains demeure essentiel (trente secondes au moins). Le séchage s'effectue avec une serviette en papier ou à l'air libre. Le lavage peut être aussi mis en place avec une solution de gel hydro alcoolique.

Les élèves se lavent les mains:

- en entrant dans l'école
- avant et après les récréations
- avant et après chaque repas
- après être allé aux toilettes
- et le soir avant de rentrer au domicile ou une fois à la maison.

Le lavage de mains peut se réaliser sans distanciation physique individuelle puisque les groupes d'élèves ne sont pas mélangés.

5/ Sens de circulation

Maintien des sens de circulation dans l'école conformes à l'ancien protocole afin de limiter le croisement des élèves des classes différentes.

6/ Aménagement des locaux

Les salles de classe et les locaux de cantine sont aménagés pour respecter les nouvelles règles de distanciation sociale et éviter les brassages entre les groupes.

7/ Les récréations

Un planning est réalisé par l'équipe enseignante. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe d'élèves est autorisée si le matériel est nettoyé en fin de journée ou non utilisé ensuite pendant 24 heures

8/ L'utilisation du masque

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enseignants quand ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

9/ La ventilation des locaux

Elle est assurée de manière quotidienne et régulière. Les salles de classe et autres locaux sont aérés au moins quinze minutes avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

10/ La restauration

Les élèves déjeuneront au restaurant scolaire en conservant les groupes constitués à l'école. A leur retour à l'école, les élèves seront répartis en 3 zones.
Horaires de la pause méridienne : 11h15-13h00.

11/ Le nettoyage des salles

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

12/ Les moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont: toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Respect impératif des gestes barrière.
- En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

13/ Information des élèves

Pour ceux qui n'étaient pas encore revenus en présentiel à l'école, les parents et les enseignants s'engagent à leur expliquer les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Cette information est adaptée à l'âge des élèves.